# Grille de sélection

**GAL Pays Vallée du Loir - Projet LEADER soumis à la sélection 2023-2027**

La grille de sélection permet d’évaluer la pertinence du projet aux objectifs de la stratégie de développement local du territoire du GAL Pays Vallée du Loir et du programme Leader.

NB : Le projet doit au préalable répondre aux conditions d’éligibilité spécifique mentionnées dans la fiche-action à laquelle il est rattaché.

|  |  |
| --- | --- |
| Porteur du projet |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Intitulé du projet |  | | |
| N° Dossier pré-dépôt |  | Interlocuteur (nom et fonction) |  |

## A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points)

* **Quel est le potentiel de rayonnement en fonction de la nature du projet ? Explicitez**
* Recherche d’un rayonnement, d’une échelle d’ambition (le porteur est allé le plus loin possible en fonction du projet)

**Base de notation A/ : Faible** (1 point) **Moyen** (2 points) **Maximal** (3 points)

## B – Plus-value de votre projet (2 points)

* **Quelles améliorations apporte-t-il ? Explicitez**
  + Portant sur de l’existant
  + Sur le plan financier : budget et retour sur investissement
  + En termes de service : impact sur la population et le bassin de vie

**Base de notation B/ : 1 critère** (1 point) **A partir de 2 critères** (2 points)

## C – Démarche partenariale de votre projet (2 points)

* **Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ? Explicitez**
  + La volonté de partenariat se caractérise par la recherche de regroupement d’un maximum d’acteurs concernés. Le partenariat permet souvent de donner plus d’ampleur au projet ou encore de mutualiser les expériences, moyens et compétences
  + NB : les collectivités locales ou Organismes qualifiés de Droit Public ont des relations contractuelles principalement sous forme de marchés publics, pour l’achat direct de travaux, fournitures ou services ; de délégation de service public ou de contrats de partenariats[[1]](#footnote-2)

**Base de notation C/ : Aucune démarche** (0 point) **Peu de démarches** (1 point) **Plusieurs démarches** (2 points)

## D – Pérennité de votre projet (6 points)

* **Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? Explicitez**
* Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps)
* Valorisation des ressources locales

**Base de notation D/ : Peu solide** (1 point) **Moyennement solide** (3 points) **Solide** (6 points)

## E – Lien social dans votre projet (3 points)

* **Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? Explicitez**
* A différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet

**Base de notation E/ : De manière restreinte** (1 point) **De manière importante** (2 points) **Sur plusieurs aspects** (3 points)

## F – Développement durable de votre projet - Votre projet s’inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points)

**Equité sociale :**

Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité

**Explicitez** :

**Préservation de l’environnement :**

Qualité de l’air intérieur et extérieur (concentration du CO2, limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l’empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d’émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisés (structure, isolation, peinture), mobilité

**Explicitez** :

**Base de notation F/ : Critère « équité sociale »** (2 points) **Critère « préservation de l’environnement »** (2 points)

Les règles de sélection sont les suivantes :

- de 0 à 9 points : projet non soutenu

- de : 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire

- de 16 à 20 points : projet soutenu à 100 % du montant FEADER réglementaire

Fait à

Le

**Nom, Prénom et qualité** du représentant légal de la structure :

Cachet et signature

1. <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites/Archives/Commande-publique/Contrats-de-partenariat> : « Les contrats de partenariat sont des contrats administratifs par lesquels la personne publique confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion, et, le cas échéant, à d'autres prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée. » [↑](#footnote-ref-2)